

ORIENTATIONS POUR UNE NOUVELLE STRUCTURE ET UN NOUVEAU PROCESSUS POUR LE PTPA

3. Cette note fournit des orientations pour renforcer le contenu stratégique du PTPA à travers une nouvelle structure et un nouveau processus de planification et de mise à jour du PTPA. Le Programme de travail pluriannuel a été rendu plus stratégique à travers la clarification des rôles et des modalités de mise en œuvre du CSA et en définissant les objectifs stratégiques et les résultats escomptés à atteindre au cours du prochain programme pluriannuel quadriennal. La structure et le processus révisés prennent en compte les quatre actions approuvées dans la réponse à la recommandation n°2 du Rapport d'évaluation.

1) Structure du PTPA

4. Le nouveau programme de travail pluriannuel, qui courra sur quatre années à partir de 2020, comprendra une section permanente présentant un contenu stratégique à moyen et long terme, faisant référence aux priorités mondiales dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Agenda 2030) et sera informée par la Note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes ainsi que les objectifs stratégiques des ABR. Une section spécifique à chaque programme de travail pluriannuel inclura les objectifs stratégiques propres à ce PTPA ainsi que les résultats attendus. Une section mise à jour de manière continue détaillera les activités à mener.

A. Section permanente: Vision du CSA et objectifs globaux

A.1. Vision du CSA:

5. Selon le Document de réforme adopté en 2009, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est *"la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA oeuvre pour un monde libéré de la faim où les pays mettent en œuvre les directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale."*

A.2. Objectif global du CSA :

6. Le CSA vise à réduire la faim et la malnutrition en améliorant la convergence / cohérence politique au niveau mondial, ce qui conduit à des actions renforcées au niveau national et régional contribuant à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Toutes les activités du Programme de travail pluriannuel sont conçues, planifiées et mises en œuvre pour promouvoir spécifiquement:

- l'inclusion et la participation;
- des décisions fondées sur des données probantes;
- la durabilité environnementale, économique et sociale;
- l'égalité des genres;
- des décisions et résultats focalisés sur les personnes et les groupes les plus vulnérables et marginalisés;
- une approche multisectorielle;
- la résilience des moyens de subsistance.

B. Section à mettre à jour à l'occasion de chaque PTPA

B.1. Principales tendances et défis dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

8. Cette section présentera un aperçu des tendances et des défis actuels et prévus en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en accordant une attention particulière aux domaines pertinents pour la vision et les objectifs du Comité. La section renverra aux priorités mondiales dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Agenda de développement durable à l'horizon 2030, CIN2), aux questions soulevées dans la note du HLPE sur les questions cruciales et émergentes, considérant leur pertinence pour le travail des parties prenantes aux niveaux des pays, les objectifs stratégiques/programmes de travail des ABR et les programmes de travail et priorités d'autres parties prenantes du CSA.

B.2. Résultats pour 2020-2023

9. Les objectifs du CSA seront développés dans le but de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD n°2 sur l'élimination de la faim et l'ODD n°17 sur la revitalisation des partenariats mondiaux pour la mise en œuvre des ODD ainsi que d'autres ODD pertinents vis-à-vis de la SAN. Cela se fera à travers trois objectifs stratégiques. Ils contribueront à réaliser la vision du CSA d'un monde libéré de la faim, dans lequel les pays appliquent les directives volontaires du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ils contribueront à ce que le CSA soit reconnu comme la principale plateforme internationale multi-acteurs émettant des recommandations politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (SAN) (voir la réponse à la recommandation 1).

10. Les activités du PTPA visent à produire les types de résultats suivants:

(i) Messages politiques issus de discussions inclusives

Formulés à travers l'élaboration de messages politiques via des échanges sur les développements, les tendances et les questions émergentes et cruciales dans le domaine de la SAN, organisés en vue d'identifier des ensembles de messages politiques largement partagés, par exemple par à travers la Synthèse de la Présidence ou, dans des circonstances exceptionnelles, des communiqués ministériels.

L'échange pourrait être organisé dans des forums ou des événements, y compris des événements organisés pour partager les leçons apprises et assurer le suivi de l'utilisation et de l'application des produits et des recommandations du CSA.

(ii) Orientation politique globale

Formulée à travers l'élaboration de produits politiques négociés (directives volontaires, principes ou autres cadres politiques) et de recommandations sur des sujets stratégiques (principalement basés sur les rapports du HLPE)

(iii) Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF)

Formulé à travers une mise à jour régulière du GSF, incorporant les produits politiques et les recommandations du CSA qui sont approuvés à la fin de chaque session plénière

(iv) Communication et sensibilisation

Réalisé en sensibilisant à l'action du CSA et de ses activités à travers le site Web du CSA et des médias sociaux, rendant compte aux organismes mondiaux tels que l'ECOSOC des Nations Unies et en partageant l'information avec d'autres organismes des Nations Unies, selon les besoins, sans oublier les efforts de la Présidence et de la Vice-Présidence du CSA en consultation avec le Bureau.

Objectif stratégique 1:

Résultat 1: par ex. (2017) Messages politiques du Forum du CSA sur l'Autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la Synthèse de la Présidence (CFS 2017/44/7) mentionné dans le rapport final de la CSA 44.

Objectif stratégique 2:

Résultat 2.1: par ex. (2017) Recommandations politiques basées sur le rapport du HLPE "Foresterie durable pour la SAN"

Résultat 2.2: par ex. (2017) Mise à jour du GSF pour inclure les principaux nouveaux développements internationaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et la nutrition (chapitre 3)

Objectif stratégique 3:

Résultat 3.1: par ex. (2016) Événement thématique mondial sur les DVGT lors de la Plénière

C. Section mise à jour régulièrement : activités à réaliser

11. La section mise à jour régulièrement du Programme de travail pluriannuel du CSA (PTPA) comprendra les activités convenues que le Comité devra mener pour obtenir les résultats escomptés. Ces activités peuvent être mises à jour tous les deux ans ou annuellement pour refléter les progrès et les nouvelles activités proposées (par exemple, nouvel événement pour discuter des questions émergentes de la SAN) et seront soumises à la Plénière pour examen et approbation, en fonction de la disponibilité des ressources et de la charge de travail du Comité.

12. Le PTPA comprend deux types d'activités à l'appui des résultats du CSA:

Axes de travail thématiques

Résultat 1.1: Messages politiques issus de discussions inclusives

- Activités

Résultat 2.1: Guide de politique globale

- Activités

Résultat 2.2: Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF)

- Activités

Résultat 3.1: Communication et sensibilisation

- Activités

Activités principales

Le travail central du CSA inclut toutes les activités pertinentes pour la gestion du Comité, mais qui ne sont pas spécifiquement liées à l'un des résultats établis. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'organisation de la session

plénière annuelle avec des activités de communication et de sensibilisation connexes, un soutien à la Présidence du CSA, la préparation du programme de travail et des discussions sur le règlement intérieur.

2) Processus de préparation du PTPA

13. Le processus révisé aboutira à une hiérarchisation plus efficace des activités thématiques du CSA (Résultats 1.1 et 2.1), renforcera l'appropriation et l'engagement des parties prenantes du CSA dans la mise en œuvre des résultats du travail politique du CSA, optimisera la contribution du HLPE en support à la décision de conditionner l'inclusion de nouvelles activités au PTPA à la disponibilité des ressources et à la charge de travail. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration et à l'application de critères plus clairs pour la hiérarchisation des activités thématiques du CSA, aux orientations fournies par la plénière pour la préparation du PTPA et à l'inclusion d'une phase de planification complète dans la préparation du PTPA.

(i) Critères pour la hiérarchisation des activités thématiques à inclure dans le programme de travail pluriannuel

14. Les critères suivants seront utilisés pour classer par ordre de priorité les activités à envisager pour inclusion dans le PTPA du CSA.

- a) **Vision du CSA et objectifs généraux** : l'activité contribue à l'élimination de la faim et à la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers la convergence / cohérence des politiques, en s'attaquant aux causes profondes affectant un grand nombre de personnes vulnérables et marginalisées.
- b) **Valeur ajoutée du CSA**: l'activité ajoute de la valeur au travail politique existant dans les domaines pertinents en tenant compte des avantages comparatifs du CSA et du travail effectué par le passé ou par d'autres acteurs ayant des mandats similaires, évitant la duplication et recherchant la complémentarité et la synergie avec d'autres acteurs.

Les principaux avantages comparatifs du CSA sont les suivants:

- Son caractère unique dans le système des Nations Unies en tant que plateforme inclusive et multipartite pour la coordination mondiale et la convergence des politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition
 - Ses résultats s'appuyant sur des données probantes à travers le Groupe indépendant d'experts de haut niveau (HLPE) sur la sécurité alimentaire et la nutrition
 - Son accès à l'expertise technique des Agences basées à Rome et des organismes des Nations Unies sur la SAN
 - La légitimité de ses résultats politiques grâce à un processus inclusif et consensuel, qui, lorsqu'il est utilisé, soutient la mise en œuvre par les pays de l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030
- c) **Pertinence par rapport aux priorités mondiales**: l'activité aborde les questions critiques et émergentes relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur la base des informations HLPE, des ODD spécifiques relevant du mandat du CSA, de la Décennie d'action de l'ONU sur la nutrition (autres?).
 - d) **Engagement des parties prenantes du CSA** : Les parties prenantes du CSA s'engagent à utiliser et appliquer le produit politique résultant de l'activité, alors que plusieurs États membres défendent l'activité et expriment leur engagement et leur volonté de rendre compte et assurer le suivi du produit après son approbation.

(ii) Phase de planification d'ensemble

15. La phase de planification d'ensemble vise à identifier, hiérarchiser et sélectionner les activités thématiques du programme de travail pluriannuel, en fonction de la disponibilité des ressources et de la charge de travail du Comité. Il renforcera l'appropriation par les parties prenantes à travers leur implication directe dans la phase d'initiation, fera un usage plus stratégique du HLPE et inclura une proposition pour les activités post-approbation ainsi que le calendrier et le budget. Ce processus s'applique aux activités thématiques associées aux résultats (i) - les messages politiques - et (ii) - les orientations politiques globales. Le processus devrait être plus rapide pour les activités associées aux produits (i) car elles consisteront principalement en la tenue d'un événement (par exemple un forum) et nécessiteront moins de ressources.

16. Discussion en plénière: tous les quatre ans, commande est passée au HLPE pour une note identifiant les questions cruciales et émergentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition, dans le but d'aider les membres du CSA à hiérarchiser les activités futures. Une séance plénière est consacrée à la discussion de cette note du HLPE, au partage des points de vue et aux questions potentielles à traiter dans le contexte du CSA avec l'intention d'alimenter les discussions ultérieures sur la préparation des propositions du PTPA, sans empêcher les parties prenantes du CSA d'examiner d'autres questions et sujets dans les étapes suivantes du processus.

17. La phase de planification générale comprend une série d'étapes qui peuvent être entreprises à tout moment pendant la période intersessionnelle. Chaque étape du processus se déroulera sous la responsabilité et la supervision de la Présidence du CSA, qui consultera les différents acteurs concernés et veillera à ce que les points de vue et les positions de tous soient dûment pris en compte.

a) Lancement

Les États membres, les participants et les autres parties prenantes lancent le processus en organisant des discussions informelles entre les parties prenantes intéressées et en préparant et en partageant une proposition préliminaire entre les initiateurs.

La proposition préliminaire fournira les informations suivantes:

- Justification de l'inclusion de l'activité dans le programme de travail pluriannuel, sur la base de la manière dont l'activité répond aux critères de hiérarchisation des activités du programme de travail pluriannuel
- Résultats escomptés et comment ils contribueront à la réalisation des objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel et des objectifs pertinents pour la sécurité alimentaire et la nutrition de l'Agenda 2030
- Proposition de rôles et responsabilités en cas d'approbation
- Estimation budgétaire, calendrier et partenaires de ressources potentiels

La proposition inclura la préparation d'un rapport HLPE, le cas échéant. La décision de demander au HLPE de produire un rapport devra être basée sur une compréhension claire de la manière dont le rapport soutiendra la préparation des orientations politiques, comment le rapport alimentera le processus compte tenu du calendrier et de la disponibilité des données probantes, des travaux scientifiques, des données et études techniques sur le sujet en discussion.

Il s'agit d'un processus autonome, mené par les auteurs de chaque proposition, sans le soutien du Secrétariat. Afin d'être éligible à l'étape suivante, chaque proposition doit être soutenue par un certain

nombre d'intervenants du CSA¹ (qui s'engagent à mettre en œuvre le travail politique résultant de l'activité).

b) Présentation et discussion des propositions

Une réunion (ou plusieurs réunions si nécessaire) est organisée par le Secrétariat pour que les initiateurs présentent leurs propositions préliminaires aux parties prenantes du CSA et en discutent en fonction des critères de hiérarchisation des activités du Programme de travail pluriannuel. Les propositions sont ensuite développées plus en avant par le Secrétariat selon le cas (par exemple, la préparation d'un document de projet complet si nécessaire)

c) Hiérarchisation et sélection

Les propositions prioritaires avec des indications claires sur les partenaires potentiels des ressources sont distribuées aux groupes régionaux et aux groupes consultatifs pour mener un processus de consultation en vue de présenter, si nécessaire, un classement des propositions d'activités à inclure dans le programme de travail pluriannuel.

Le Bureau prend une décision sur les activités à inclure dans le Programme de travail pluriannuel du CSA en tenant compte de la disponibilité des ressources et de la charge de travail. Chaque proposition doit répondre clairement aux critères de hiérarchisation des activités thématiques. En ce qui concerne la charge de travail, le CSA a décidé de ne pas participer à plus d'un processus de convergence des politiques à la fois.² Tout retard dans la finalisation d'un processus de négociation repoussera automatiquement le début du processus suivant.

Les activités du HLPE doivent être pertinentes pour le travail du CSA et le choix de ces activités doit être basé sur une compréhension claire de la manière dont elles sont destinées à contribuer aux objectifs du Comité et à alimenter ses processus.

d) Examen en séance plénière et approbation

La Plénière, sur la base du consensus atteint parmi ses membres, approuvera le projet de programme de travail pluriannuel, en tenant compte du fait que les activités ne débiteront pas tant que les ressources ne seront disponibles.

e) Mises à jour

Au début de chaque période intersessions, des plans de travail détaillés pour chaque activité figurant dans le programme de travail pluriannuel sont présentés au Bureau qui en discutera et les finalisera, en consultation avec le Groupe consultatif. Des révisions et des mises à jour sont également prévues semestriellement, ou annuellement si nécessaire, pour envisager d'éventuels changements ou l'inclusion de nouvelles activités, en fonction des ressources disponibles.

¹ Par exemple, le soutien d'au moins cinq États membres de trois régions différentes pourrait être nécessaire pour qu'une proposition soit examinée

² CFS 2015/42/12, Annexe 1: Note d'orientation pour la sélection des activités du CSA